

## FORMATION PROFESSIONNELLE



La réunion était présidée par Olivier Rousseau sous directeur des ressources humaines et Yannick Girault directeur de l'ENFiP.

La CGT Finances Publiques était représentée par Laetitia Barrier Capiste nationale catégorie A /Référente ENFiP et Sébastien Weber secrétaire national en charge de la formation professionnelle et du handicap.

Vous trouverez la déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques à l'adresse suivante :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/gt-du-8-septembre-2022-formation-professionnelle-declaration-liminaire>

### **Réponse de l'administration aux propos liminaires des organisations syndicales.**

Concernant l'ordre du jour, conformément à nos demandes répétées, l'administration indique avoir ciblé les sujets pour pouvoir les traiter dans le temps imparti à la réunion. C'est pourquoi, la fiche sur le tutorat sera abordée lors du prochain groupe de travail à condition que d'ici là il n'y ait pas une nouvelle fiche plus prioritaire à aborder.

Interpellé par la CGT en matière d'installation des stagiaires, Olivier Rousseau répond que l'ENFiP travaille en collaboration avec le SARH sur les problèmes de paye et sur toutes questions d'ordre financier. L'approche de l'ENFiP est bienveillante et humaine, notamment grâce à l'ARENFiP de Clermont et à l'ALS de Lyon sur l'attribution de logements.

Il se dit préoccupé par cette situation et cherche des solutions pour accueillir les stagiaires dans de bonnes conditions.

En terme de dialogue social, l'administration n'a pas la volonté de ne pas communiquer, plus en amont toutes informations concernant les futures scolarités aux Organisations syndicales (OS) mais elle essaye d'avancer le plus dans les projets avant de communiquer.

Sur la réduction du nombre de jours ou l'administration met à disposition des OS des stands lors des accueils des stagiaires A, B et C, il admet un malentendu et nous assure que l'existant sera préservé au moins jusqu'en mai 2023 pour l'arrivée des stagiaires de catégorie C. Cela n'augure rien de bon pour la suite...

La CGT ne laissera pas l'administration restreindre ses acquis en terme d'accueil des stagiaires et œuvra pour que nos moyens accordés au moment de la fusion ne soient pas revus à la baisse.

En réponse à nos inquiétudes en matière de recrutement des chargés d'enseignement, l'ENFiP indique avoir recruté un nombre suffisant pour palier aux départs certains ou annoncés pour 2022, tout en précisant qu'en cas de besoins supplémentaires, l'ENFiP doit pouvoir utiliser des recrutements sur fiches de poste.

Malheureusement c'est déjà le cas puisque dès cet été nous avons vu apparaître des fiches de poste en ligne, dommage que le vivier n'ait pas été étoffé suffisamment afin d'anticiper des départs de dernière minute.

Toutefois une réflexion est en cours pour 2023, afin d'avancer l'agenda pour permettre aux candidats de dérouler leur formation probatoire en passant un cours devant les stagiaires en scolarité en tout présentiel.

A notre demande de la date de parution du mouvement de 1ère affectation des contrôleurs stagiaires, l'administration nous répond qu'un « sujet technique » se pose...

Concernant le délai trop court accordé aux Inspecteurs Stagiaires (IS) pour rédiger leur demande de 1ère affectation, Olivier Rousseau sollicite le bureau RH concerné. Il n'est pas opposé à décaler la date de dépôt des demandes des IS pour permettre aussi, le lien entre le mouvement A et le mouvement B et ainsi permettre aux couples doubles lauréats de bénéficier des priorités.

# CR GT du 8 septembre 2022

Enfin, à notre demande de solliciter le médecin de prévention pour octroyer les aménagements des épreuves des concours pour les collègues en situation de handicap, l'administration se dit liée par les textes. Cependant Le sous-directeur partage notre vision des choses. Il est prêt à communiquer avec le ministère en charge du handicap pour faire avancer la législation dans ce domaine et ainsi éviter aux candidats bénéficiant d'un tiers temps de devoir obtenir l'accord d'un médecin agréé et ainsi financer une consultation de leur poche.

## L'ORDRE DU JOUR

3 fiches sont proposées à la discussion :

- ➔ **FICHE 1** : Evolution de l'ingénierie pédagogique en formation initiale Scolarité des contrôleurs stagiaires 2022/2023.
- ➔ **FICHE 2** : Le parcours apprenant compétences numériques (PACNUM).
- ➔ **FICHE 3** : Le compte personnel de formation.

### ➔ FICHE 1

La direction de l'ENFiP a décidé la mise en place d'une journée de cours en autonomie pour les contrôleurs stagiaires (dès la rentrée d'octobre 2022) et pour les inspecteurs stagiaires pour la rentrée prochaine (2023).

En clair, les cours suivis sur cette journée flottante (d'une semaine à l'autre qui peut être divisée en 2 demi-journées) ne seront pas dispensés par un enseignant. Ils se dérouleront en dehors des établissements de l'ENFiP sauf en cas de problème de connexion. Dans ce cas les stagiaires se verront mettre à disposition les salles de bibliothèques... alors même que les bibliothèques deviennent une denrée rare dans les établissements de formation.

Cette nouvelle forme d'apprentissage représente 54 heures sur les 257 heures de la partie Socle et 37 heures sur les 350 heures de la partie Blocs Fonctionnels de la formation.

Les chargés d'enseignement devraient dispenser des cours d'approfondissement en présentiel en complément de ces cours en autonomie dans la plupart des cas... Une fois de plus un gros travail de réécriture est demandé aux chargés d'enseignement afin d'adapter ces séances digitalisées au format digitalisé.

Comme lors des scolarités précédentes, le vendredi après midi devrait continuer à être libéré.

L'administration justifie ce choix, pour prendre en compte, dans la formation initiale, l'entrée dans l'ère du numérique. Elle indique que la généralisation du télétravail dans les services implique ce choix pour que les stagiaires se projettent dans l'avenir, le distanciel devenant courant règle. Désormais la digitalisation est partie intégrante des fondamentaux que les agents de la DGFIP devront maîtriser.

Le directeur de l'ENFiP précise que les acquis de la période Covid permettent de mettre en place cette réforme et se dit pouvoir compter sur la capacité des enseignants à prendre en charge ce nouveau sujet.

Pour autant, l'administration qui déclare vouloir « faire aussi bien que possible », dit également « s'attendre à rencontrer des difficultés » et admet « on va pas y arriver du premier coup » !!

## INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION CGT FINANCES PUBLIQUES :

Nous découvrons aujourd'hui, à moins de 3 semaines de l'arrivée des CS, que ce dispositif sera mis en place en octobre sans avoir pris le temps de tester/expertiser la faisabilité de ce changement de paradigme en termes de pédagogie notamment alors même que l'administration admet que cela ne sera pas parfait !!

Encore une fois, ce sont les stagiaires qui vont essayer les plâtres et se verront pénalisés si le dispositif n'est pas efficient dès sa mise en place. Et malheureusement l'expérience de la crise Covid ne nous pousse pas à l'optimisme...

# CR GT du 8 septembre 2022

De manière constante, les retours d'expériences des 2 dernières années mettent en exergue le rôle majeur d'une scolarité en présentielle. Même en faisant l'impasse sur les innombrables problèmes de connexion et d'ordre technique les stagiaires ont eu beaucoup de difficultés à assimiler, maîtriser un enseignement décontextualisé. L'assimilation des cours en autonomie prend bien plus de temps que celui calibré pour les séances en présentiel. Les remontées que nous avons eues, font état de l'absolue nécessité d'une interaction stagiaires/stagiaires et apprenants/sachants pour assimiler les connaissances.

Encore une fois, ce seront les chargés d'enseignements surchargés de travail lié à la période Covid et à la mise en place de la formation rénovée des contrôleurs stagiaires qui sont mis à contribution, les retours sont des plus alarmants : les profs ne connaissent toujours pas les cours/matières à digitaliser pour la partie Bloc fonctionnel et le nombre d'heure exact à digitaliser. Il semblerait d'ailleurs que cette volumétrie ait été sous évaluée. Enfin l'administration n'est pas sans méconnaître que la fatigue et la démotivation se font sentir dans les équipes et la santé des agents est en jeu !

C'est pourquoi, la CGT est opposée à une formation initiale en distanciel, qui pénalise les chargés d'enseignements comme les agents suivant cette formation.

## → FICHE 2

### Le parcours apprenant compétences numériques (PACNUM)

Présentation du dispositif : face à l'évolution des pratiques et usages liés à la transformation numérique, l'accompagnement à l'acculturation des agents du Ministère des Finances au numérique constitue un enjeu majeur de la politique ministérielle des ressources humaines, s'appuyant à la fois sur la mise à disposition de formations et d'outils numériques adaptés.

Cette stratégie ministérielle repose sur un plan d'action articulé sur les cinq axes suivants :

- Evaluer les compétences numériques des agents ;
- Impliquer les agents dans les enjeux et usages du numérique par des actions de communication;
- Faciliter l'accès à la culture numérique;
- Concevoir une offre de formation adaptée aux agents et aux *managers* ;
- Développer un environnement favorisant l'innovation dans le domaine des Ressources Humaines et l'appropriation des outils numériques.

L'ensemble du dispositif sera opérationnel fin 2022-début 2023 et se traduira par :

- Une identification des besoins professionnels et une évaluation des niveaux de compétences numérique de chaque agent ;
- Et un accompagnement personnalisé de proximité débouchant sur des actions de formation adaptées.

Dans ce cadre, le Secrétariat Général a élaboré le parcours apprenant de compétences numériques, dit «PAC-Num». Il s'agit d'un dispositif personnalisé d'évaluation des compétences et d'accès aux formations les plus adaptées aux attentes et aux besoins de « métiers » des agents du MEFR.

La direction générale se déclare satisfaite de la mise en place de ce dispositif.

### INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION CGT FINANCES PUBLIQUES :

Même si l'intention est louable, plus de 20 ans après l'informatisation et l'ouverture à la culture numérique, le ministère et la direction générale se préoccupent enfin de mesurer l'acculturation au numérique des agents...il était temps !! Combien d'agents perdus face à l'introduction du numérique à la DGFiP se sont retrouvés isolés mis en difficulté dans l'accomplissement de leurs missions ?

Justement en parlant d'isolement, l'instrument de mesure à l'acculturation se fait par le biais d'une autoévaluation ! Les formations proposées seront des e-formation auxquelles les agents devront s'inscrire en ligne bien sur ! On a un peu l'impression de tourner en rond !!

# CR GT du 8 septembre 2022

Sur la question de la mise en difficulté dans l'exercice des missions, sur la partie connaissances des outils informatiques, 53% des participants ne dépassent pas le niveau novice ! Cela pose question !

Pour la CGT, l'accompagnement personnalisé doit passer par des formations en présentiel en premier lieu. Suite à l'évaluation de l'agent, il est nécessaire d'instaurer un accompagnement dans le cadre de la formation mais également afin de ne pas laisser des agents en situation d'échec.

Il est urgent également de mettre les applications professionnelles à niveau, en instaurant notamment l'inclusion numérique pour les collègues en situation de handicap et en les adaptant au contexte de demandes croissantes de télétravail.

## → FICHE 3

### Le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif permettant un financement des actions de formation continue pour une présentation du dispositif voir fiche technique de la CGT Finances Publiques à l'adresse suivante :

[Fiche technique : Congés personnel de Formation | CGT FINANCES PUBLIQUES](#)

### INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION CGT FINANCES PUBLIQUES :

Dans un monde du travail en pleine mutation et la fonction publique n'est pas épargnée (réformes incessantes avec les suppressions d'emplois, la remise en cause des droits et garanties des personnels et la liste est longue...) la formation en cours de carrière est un des axes majeurs de réorientation professionnelle pour les salariés frappés par les restructurations, les transferts de missions et les suppressions d'emplois.

La formation professionnelle en cours de carrière doit être à la hauteur des enjeux tant pour les employeurs que pour les salariés.

Le dispositif proposé dans la fonction publique ne répond que très partiellement à ces besoins : nombre d'heure et indemnisation des frais de formation largement insuffisants.

De plus, la DGFIP traîne les pieds pour appliquer les dispositions prévues dans le dispositif Compte Personnel de Formation (CPF) : méconnaissance des règles par les services RH, restrictions du droit des agents, refus arbitraire, dotation de financement inclus dans la Dotation Globale de Fonctionnement des Directions et autant le dire utiliser pour autre chose !! la liste est longue !!

Dans les faits, le CPF est aujourd'hui très majoritairement utilisé pour préparer les concours avant utilisation des jours épargnés sur le CET et la CGT condamne cette remise en cause du droit à congés.

### ☛ RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION :

Effectivement il y a un sujet en terme d'information et de connaissances des règles, il faut faire un gros effort d'animation et de formation dans le réseau. Pour autant, il indique qu'il existe une FAQ dans Nausicaa.

Olivier Rousseau admet que le financement pris dans la DGF ne devrait pas être un refus en soi d'accorder un congé formation professionnel.

Enfin concernant l'obligation de poser les jours épargnés sur le CET avant les heures accumulées sur le CPF il rappelle que c'est la règle qui prévaut au niveau interministériel et qu'il va faire remonter nos demandes.

